

BUREAU DE COORDINATION DES ÉTUDES
Fiche d'identification de la mise à jour

COMMISSION : Commission d'étude des questions afférentes à l'accèsion du Québec à la souveraineté.

ÉTUDE ORIGINALE

Référence : Volume 1, pages 31 à 59

Auteurs : Danielle Juteau et Marie McAndrew

Titre : Projet national, immigration et intégration dans un Québec souverain

MISE À JOUR

Auteur : Marie McAndrew

Titre : Projet national, immigration et intégration dans un Québec souverain

**PROJET NATIONAL, IMMIGRATION ET INTÉGRATION
DANS UN QUÉBEC SOUVERAIN**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le document *«Projet national, immigration et intégration dans un Québec souverain»* a été présenté, le 19 février 1992, sous forme de Mémoire à la Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté. Le texte comportait quatre parties. La première – de nature plus théorique – examinait l'évolution du modèle de nation prévalant au Québec, en s'interrogeant notamment sur le caractère plus ou moins normativement pluraliste de notre rapport à la diversité. Les trois suivantes, plus directement concernées par des choix de politiques, programmes et interventions, tentaient de cerner un éventuel impact de la souveraineté, respectivement sur la sélection et la composition du mouvement migratoire, la dynamique d'intégration linguistique des allophones ainsi que l'évolution des attitudes et comportements des Québécois d'origine française à l'égard des immigrants et des Québécois des communautés culturelles. Dans l'ensemble, le texte insistait sur les tendances lourdes et les déterminants structureaux influençant la marge de manœuvre des décideurs pour illustrer son propos central, celui de la déconstruction des attentes irréalistes ou des craintes alarmistes face à la souveraineté. Sur aucune des dimensions explorées, en effet, l'impact de ce choix politique ne nous paraissait devoir être ni le «Grand Soir» ni la «Grande Catastrophe» que ses partisans ou ses détracteurs envisagent parfois.

Dans l'ensemble, les conclusions proposées en 1992, tiennent toujours. Les changements intervenus depuis dix ans nous amènent, toutefois, à énoncer les nuances suivantes.

- 1) Les progrès en matière de francisation des immigrants ont été tels que notre hypothèse d'un impact, même limité, de la souveraineté sur l'ampleur et le rythme de cette dynamique apparaît nettement moins fondée qu'en 1992. On peut, en effet, difficilement imaginer comment la simple levée de l'ambiguïté du message symbolique envoyé aux immigrants, qui ne modifierait pas substantiellement les déterminants structureaux de la dynamique sociolinguistique, pourrait venir bonifier une situation qui apparaît, d'ores et

déjà, en voie de normalisation par rapport à celle qui est vécue au sein de sociétés à dominance ethnique simple.

- 2) L'absence d'un impact significatif de l'accession à la souveraineté sur la politique de sélection et la composition du mouvement migratoire est confirmée. Toutefois, l'accroissement de l'immigration temporaire et le maintien du problème relatif à la gestion des demandes d'asile exige un accroissement des pouvoirs du Québec dans ces domaines, quelle que soit la voie empruntée à cet égard.
- 3) Nous maintenons également nos conclusions relatives à l'impact limité qu'aurait, à moyen terme, un changement de régime constitutionnel sur les attitudes et les comportements des Québécois francophones à l'égard des Québécois des communautés culturelles, de plus en plus similaires, tant au plan positif que négatif avec la réalité vécue ailleurs. De plus, en ce qui concerne les conséquences à court terme, l'expérience du Référendum de 1995, malgré quelques dérapages au sein des élites politiques, nous semble, globalement, avoir illustré la modération caractéristique de la population québécoise de toutes origines et de toutes allégeances politiques.

Enfin, si l'émergence d'un modèle normatif de nation inclusive et égalitaire nous paraît clairement confirmée, le degré où celle-ci devrait également être structurellement et institutionnellement pluraliste nous paraît susciter aujourd'hui davantage de controverses qu'il y a dix ans. Cette dynamique relève à la fois du contexte international et de spécificités québécoises. C'est pourquoi, sans considérer que l'accession à la souveraineté ferait nécessairement pencher la balance d'un côté ou de l'autre, nous réitérons l'importance que les minorités soient pleinement intégrées au débat public à cet égard et que toute ambiguïté entre la promotion de la citoyenneté économique et sociale, à laquelle elles aspirent, et l'adhésion à un projet spécifique de citoyenneté politique soit levée.